

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Avant d'enclêcher lors de l'une de nos ventes,  
merci de prendre connaissance de nos conditions g n rales de ventes.

## I- PAIEMENT

La vente est faite express ment au comptant.  
Frais   la charge de l'acheteur : 20% TTC.

Les ch ques tir s sur une banque  trang re ne seront accept s qu'apr s accord pr alable de ROUILLAC SAS (la Maison de ventes). Pour cela, il est demand  que les acheteurs obtiennent, avant la vente, une lettre accr dit e de leur banque pour une valeur voisinant leur intention d'achat qu'ils transmettront   la Maison de ventes au plus tard trois jours avant la vente.

En cette absence, les clients non r sidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'apr s un r glement bancaire par SWIFT.

A d faut de paiement int gral par l'acqu reur dans les trente jours suivant la vente, le vendeur peut demander la remise en vente aux ench res du bien dans un d lai de trois mois,   la folle ench re de l'adjudicataire d faillant. Ce dernier devra supporter toute diff rence de prix n gative  ventuelle entre son ench re port e lors de vente aux ench res et celle obtenue lors de la revente sur folle ench re, ainsi que tous les frais imput s par cette seconde mise en vente. Il ne pourra pas se pr valoir d'une diff rence de prix positive  ventuelle, qui sera int gralement due au vendeur.

Le remboursement des sommes  ventuellement vers es par l'acqu reur ne pourra  tre engag  qu'une fois le vendeur et ROUILLAC SAS r gl s de leurs d s. La revente sur folle ench re n'emp che en rien l'action en responsabilit  du vendeur et de ROUILLAC SAS   l'encontre de l'adjudicataire d faillant.

## II- LICENCE D'EXPORTATION

Cette formalit  peut requ rir un d lai de 5   10 semaines, celui-ci pouvant  tre sensiblement r duit selon la rapidit  avec laquelle l'acqu reur pr cisera ses instructions   la Maison de ventes – qui ne peut  tre tenue responsable ni de la d cision ni du d lai.

Acquisitions - Livraisons intracommunautaires  
Les acqu reurs C.E.E. assujettis (ressortissants de l'un des pays de la C.E.E.) devront fournir au commissaire-priseur leur num ro d'identification T.V.A., ainsi que les justificatifs d'exp dition des objets acquis en fonction des seuils en vigueur au jour de la vente.

## III- OP RATION DE TRANSFERT DE FONDS AVEC L' TRANGER

Banque b n ficiaire : Caisse des D p ts et Consignations, Paris-France 0158507898  
IBAN : FR39 4003 1000 0100 0026 8396 J26  
Identifiant SWIFT : CDCGFRPP via CDCFFRPP  
B n ficiaire : SAS VENTES AUX ENCH RES VEND ME-CHEVERNYPARIS  
No de compte   cr diter : 0000268396J  
No SIREN : 442 092 649  
No SIRET : 442 092 64900023  
No d'identification intracommunautaire : FR63 442 092 649  
Montant en euros net de frais pour le b n ficiaire, ou ajouter 26 euros

## IV- RENSEIGNEMENTS

### 1- ENCH RES

Les ench res seront port es   l'aide d'un panneau num rot  qui pourra  tre obtenu avant la vente aux ench res en  change de l'enregistrement de l'identit  du demandeur (une pi ce d'identit  pourra  tre demand e) et du d p t d'un ch que en blanc sign    l'ordre de SAS Vente aux ench res Vend me-Cheverny- Paris.

Le num ro de panneau du dernier ench risseur sera appel  par le commissaire-priseur.

### 2- ROUILLAC LIVE, ORDRES et T L PHONES

Un espace personnalis  int gr    notre site **rouillac.com** vous permet d'enclêcher   distance lors de toutes nos ventes, gratuitement, sans frais additionnel, apr s avoir renseign  vos informations personnelles : coordonn es et r f rences bancaires.

#### Rouillac Live

Notre syst me d'enclêcher "live" permet de transmettre gratuitement vos ench res lors de la vente par le biais d'une connexion internet. Un l ger d calage est possible entre la vid o et la salle. En revanche, les ench res qui s'affichent sur l' cran d'ordinateur de l'ench risseur sont les ench res en temps r el.

#### Ordres d'achat fermes

Via notre site **rouillac.com**, ou par le biais d'un formulaire papier, vous pouvez  galement nous transmettre des ordres d'achats fermes. La Maison de ventes ROUILLAC agit alors pour votre compte, selon vos instructions, afin d'essayer d'acheter le ou les lots le plus bas possible et ne d passant, en aucun cas, le montant maximum que vous avez indiqu . Dans le cas d'un conflit entre deux ordres d'achats fermes, la priorit  est donn e   celui qui a  t  re u le plus t t par la maison de ventes.

#### Ench res t l phoniques

Pour les ordres d'achats fermes sup rieurs   la somme de 300  , tout ench risseur a la possibilit  de se faire appeler pendant la vente. Ce service permet   l'ench risseur de communiquer lui-m me ses ench res en temps r el   un standardiste qui les transmet au commissaire-priseur.

En cas d'incertitude sur l'identit  ou la garantie de l' metteur, la Maison de ventes ROUILLAC se r serve le droit de refuser certaines ench res   distance. La pr sence physique lors de la vente aux ench res  tant le mode normal pour ench rer, la Maison de ventes ROUILLAC se d charge de toute responsabilit  en cas d'omission ou de mauvaise ex cution d'un ordre d'achat, d'une ench re t l phonique ou « live ».

### 3- RESPONSABILIT 

En cas de double ench re reconnue effective par le commissaire-priseur, l'objet sera remis en vente et tous les amateurs pr sents pouvant concourir   cette seconde mise en adjudication. Tous les objets ou tableaux sont vendus par le commissaire-priseur et, s'il y a lieu, de l'expert qui l'assiste, suivant les indications apport es au catalogue et compte tenu des rectifications annonc es au moment de la pr sentation du lot et port es au proc s-verbal de la vente. Aucune r clamation ne sera possible pour les restaurations, manques et accidents : l'exposition ayant permis l'examen des objets. L' tat des marbres, des cadres n'est nullement garanti. Pour les tableaux, l'indication « huile » est une garantie, mais le support peut- tre indiff remment panneau, carton ou toile. Les rentoilages sont consid r s comme une mesure conservatoire et non comme un vice. Les dimensions, poids, origines,  poques, provenances ne sont donn s qu'  titre indicatif.

La vente de tous les lots est faite sans aucune esp ce de garantie : ils sont vendus tels quels, dans l' tat o  ils se trouvent, les expositions successives pr alables ayant permis aux acheteurs d'avoir leur propre jugement. Ils auront pu notamment v rifier si chaque lot correspond   la description du catalogue, ladite description constituant une indication qui n'implique aucune responsabilit  quelle qu'en soit la nature.

### 4- RETRAIT DES ACHATS

En cas de paiement par ch que, non certifi , sur une banque fran aise, la d livrance des objets sera diff r e jusqu'  l'encaissement. D s l'adjudication, l'objet sera sous l'entire responsabilit  de l'adjudicataire.

L'ensemble des objets devant imp rativement  tre transport  le soir m me de la vente, il est conseill  aux acheteurs de pr ciser par  crit leurs instructions concernant la livraison de leurs acquisitions, sous r serve de l'acquiescement de leur bordereau d'achat.

Les lots n'ayant pas  t  retir s avant minuit le jour des ventes seront transport s et conserv s dans le garde-meuble de la Maison de ventes   Vend me. Le transport et le magasinage sont   la charge de l'acqu reur. L'acqu reur sera lui-m me charg  de faire assurer ses acquisitions, la Maison de ventes ROUILLAC d clinant toute responsabilit  quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ce, d s l'adjudication prononc e.

Toutes formalit s et transports demeurent   la charge exclusive de l'acqu reur.

### V- TRANSPORT, GARDE MEUBLE

Merci de nous communiquer vos intentions concernant le transport et le gardiennage de vos biens d s votre achat.

La Maison de ventes ROUILLAC se tient   votre disposition pour vous conseiller et vous aider   organiser le gardiennage ou l'exp dition de vos biens partout en France et   l' tranger. Les acheteurs peuvent aussi organiser eux-m mes l'acheminement avec leurs transporteurs.

Le transport, l'emballage et le gardiennage des biens apr s la vente est   la charge de l'acheteur. La maison de ventes ROUILLAC d cline toute responsabilit  une fois l'adjudication prononc e, notamment en cas de dommage lors du transport, et peut refuser d'exp dier des objets trop fragiles.

#### 1- NAVETTE VEND ME-PARIS

Une navette est effectu e chaque semaine entre Vend me et Paris. Donn s   titre indicatif les tarifs suivants sont Hors Taxes et doivent  tre confirm s aupr s du transporteur travaillant avec notre Maison de ventes :

- Pour un petit objet 50   HT,
- Pour un tableau 100   HT,
- Pour un meuble 200   HT.

#### 2- EMBALLAGE

La plupart des soci t s de transport (UPS, FEDEX, LA POSTE...) n'assurant pas elle-m me l'emballage des objets transport s, des frais incompressibles de 20   HT par lot emball  pour les petits objets et de 50   HT par lot emball  pour les grands objets seront factur s. Pour les objets fragiles (c ramiques, verres) un emballage sp cifique est   pr voir. Co t suppl mentaire sur demande.

#### 3- EXP DITION EN FRANCE ET EN EUROPE

Les tarifs suivants sont propos s   titre indicatif, pour des objets non fragile dont la dimension totale du paquet n'exc de pas 150 cm et dont le poids est inf rieur   30 kg. Tous les envois sont faits en Recommand s R3 avec Accus  de R ception .

Poids	France	Europe
Jusqu'� 3 kg	20 �	30 �
De 3 kg � 10 kg	30 �	60 �
De 10 kg � 30 kg	50 �	90 �

#### 4- GARDE-MEUBLES

La Maison de vente ROUILLAC peut vous mettre en relation avec un garde-meubles sp cialis    Vend me. Les objets vendus sont conserv s gracieusement deux semaines apr s la vente. Au del  de 10 jours ouvr s des frais de gardiennage de 10   HT par jour et par lot seront per us, plus les frais d'assurance compl mentaire relatifs   la valeur de l'objet.